



## DISPOSITIONS FINANCIERES 2022-2023 COMITE DES ALPES MARITIMES BASKET

<b>Indemnités</b>		
Cotisation départementale (Frais administratifs)	150,00 €	
Cotisation club corporatif	75,00 €	
Réclamation	Règlement fédéral	
<b>Pénalités</b>		
Changement d'horaire hors délai Seniors	80,00 €	
Changement d'horaire hors délai Jeunes	50,00 €	
Envoi tardif feuille E Marque ou non identifiable	30,00 €	
Non-respect du cahier des charges de l'E Marque (par rencontre)	50,00 €	
Non enregistrement sur internet des résultats	30,00 €	
Forfait déclaré 5x5 et 3x3	30,00 €	
Forfait non déclaré 5x5 et 3x3	50,00 €	
Forfait général seniors 5x5	150,00 €	
Forfait général jeunes 5x5	100,00 €	
Rencontre perdue par pénalité – seniors	50,00 €	
Rencontre perdue par pénalité – jeunes	30,00 €	
Tournoi organisé sans demande officielle (départemental, régional ou national)	150,00 €	
Rencontre internationale sans demande officielle	155,00 €	
Absence à l'Assemblée Générale	150,00 €	
Appel décision administrative (article 915)	375,00 €	
Retard dans le règlement des sommes dues	10%	
Liste des "brûlés" ou personnalisés non communiquée	50,00 €	
Faute Technique	40,00 €	
Faute disqualifiante sans rapport	50,00 €	
Non respect du règlement jeunes	50,00 €	
Non-respect divers articles « Charte du Mini-Basket »	30,00 €	
<b>Sanctions sportives</b>		
Joueur sélectionné par le Comité n'honorant pas sa sélection	Décision du C.D.	
Joueur faisant preuve d'une mauvaise tenue en sélection	Décision du C.D.	
<b>⇒ Prix des engagements en championnats</b>		
	<b>3x3</b>	<b>5x5</b>
Catégorie Senior - U20	50 €	120 €
Catégorie U17 - U18	30 €	100 €
Catégorie U15	30 €	60 €
Catégorie U13	30 €	50 €
Catégorie U11		50 €
Catégorie Mini Poussin triangulaire		25 €
<b>Indemnité de manifestation</b>		
Indemnité Kilométrique	0,38 €	
La journée	60,00 €	
La demi-journée	30,00 €	
La soirée	22,00 €	
<b>Barème départemental des Techniciens</b>		
Recyclage des entraîneurs évoluant dans les championnats départementaux	30,00 €	



## DISPOSITIONS FINANCIERES 2022-2023 COMITE DES ALPES MARITIMES BASKET

<b>Barème départemental des Arbitres</b>	
Formule de remboursement = (Nbre km AR * Indemnité kilométrique) sauf si rencontre ligue avant plus indemnité de rencontre	
Indemnité Kilométrique	0,38 €
Indemnité de rencontre fixée par la FFBB	
Senior et U20	35,00 €
Autre catégorie	26,00 €
<b>Caisse de péréquation</b>	
SENIORS	1 200,00 €
U20	900,00 €
U18 – U17	750,00 €
U15 – U13	550,00 €
Règlement non effectué 1 mois après l'échéance	10%
Règlement non effectué 2 mois après l'échéance	Mise hors Championnat

**En aucun cas les factures ne devront être rectifiées par les clubs.** Toute anomalie éventuelle découverte dans le détail des pénalités enregistrées devra faire l'objet d'une correspondance explicative au sujet du litige constaté. Le Comité, après étude, jugera du bien-fondé de la réclamation. Dans l'affirmative un avoir sera porté au crédit du club concerné.

Les groupements sportifs non à jour de leurs factures, ne pourront prendre part aux votes de l'Assemblée Générale Annuelle de la saison.

Par ailleurs pour la saison future, les engagements de ces groupements sportifs ne seront acceptés qu'après règlement intégral des sommes dues.

Adopté le 24/05/2022